



RÈGLEMENT DU CHAMPIONNAT DE BEAUTÉ JEUNE CFBA

mise à jour du 01/11/2011

Ce règlement est applicable dès le 01/11/2011. Les CACCJ et R-CACCJ attribués lors des RE 2011 pourront bénéficier du présent règlement.

Article n°1 : OBJET

L'objectif du championnat Jeune de Beauté du Club est d'attribuer le titre de **CHAMPION JEUNE du CFBA** à des **BERGERS AUSTRALIENS** inscrits à un livre des origines, reconnu par la FCI, présentés en classe Jeune, qui se distinguent particulièrement et régulièrement au cours des manifestations **Régionales d'Élevage**, organisées par le Club Français des Bergers Australiens et jugées par des Juges français ou étrangers.

Article n° 2 : CERTIFICATS

Des Certificats d' Aptitude au Championnat Club Jeune [CACCJ, abréviation possible CCJ] ainsi que des Réserves de CACCJ peuvent être accordés dans les Régionales d'élevage du club

1 CACCJ et 1 R-CACCJ aux 2 meilleurs jeunes mâles.

1 CACCJ et 1 R-CACCJ aux 2 meilleures jeunes femelles.

Article n° 3 : CONDITIONS D'ATTRIBUTION

3.1- A l'issue des jugements le juge peut attribuer le CACCJ au meilleur mâle et à la meilleure femelle de la classe jeune concourant (couleurs confondues) à condition qu'ils aient obtenu le qualificatif EXCELLENT.

3.2- De la même façon une réserve de CACCJ (R-CACCJ) pourra être attribué au second jeune mâle Berger Australien et à la seconde jeune femelle Berger Australien.

3.3- Le CACCJ et la R-CACCJ représentent un nombre de points, **et seront validés** en fonction du tableau suivant:

De 1 à 15 chiens inscrits Mâles+Femelles	16 chiens inscrits et plus Mâles+Femelles
CACCJ= 10 points	CACCJ= 15 points
R-CACCJ= 8 points	R-CACCJ= 10 points

3.4- Le propriétaire d'un Berger Australien lauréat reçoit un certificat d'Aptitude au **Championnat Club Jeune**. Ce titre ne constitue en aucun cas un titre de champion et ne doit pas être apposé au nom du Berger Australien.

Article n°4 : TITRE DE CHAMPION

4.1- Le titre de **Champion Jeune du CFBA** sera décerné au Berger Australien ayant obtenu 23 points attribués par 2 juges différents et sous réserve que le chien est obtenu le test de Sociabilité du club et/ou le CSAU et/ou le CANT.

4.2 - L'homologation devra être demandée auprès du CFBA dès que les différents résultats auront été obtenus.

4.3 - Les lauréats du titre de **Champion Jeune du CFBA** se verront mis à l'honneur et recevront leur diplôme lors de la Nationale d'Élevage de l'année d'obtention, si le titre est homologué avant la tenue de cette NE, sinon et au plus tard à la NE suivante.